

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24433**

### Intitulé

Licence : Licence Géographie et aménagement (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Institut national universitaire Champollion, Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, Université Clermont Auvergne, Université d'Angers, Université d'Artois, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Caen Normandie, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de la Nouvelle-Calédonie, Université de la Réunion, Université de Cergy-Pontoise, Université de la Rochelle, Université de Limoges, Université de Lorraine, Université de Nantes, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Poitiers, Université de la Polynésie Française, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Rouen, Université de Strasbourg, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université des Antilles, Université d'Orléans, Université du Havre, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Grenoble Alpes, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Lumière - Lyon 2, Université Nice Sophia Antipolis, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université Paris 13, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Université Paris Diderot - Paris 7, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Rennes 2, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Le Mans université	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

121 Géographie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Collecte des documents relatifs à la géographie physique et/ou humaine
- Formalisation des données géographiques (météorologie, topographie, géologie, etc.)
- Interprétation des données caractéristiques d'un territoire en intégrant des données statistiques
- Participation à des projets de développement et de dynamisation de l'espace, y compris dans le secteur du tourisme
- Rédaction des rapports et des notes de synthèse et communication à leur sujet
  - Décrire et analyser les modes d'occupation des territoires par les sociétés relevant des grandes aires géoculturelles pour comprendre une problématique géographique.
  - Identifier, sur les plans spatial, social, économique et culturel, les grands enjeux environnementaux.
  - Caractériser l'organisation, le fonctionnement et l'interaction de l'environnement et des sociétés à différentes échelles.
  - Mettre en œuvre les éléments relatifs à la conception, la planification et la programmation liés à une action d'aménagement.
  - Mobiliser les modèles théoriques et méthodologiques propres à la discipline, statistiques, bibliographiques et cartographiques ainsi que les outils d'analyse d'informations à références spatiales (systèmes d'informations géographiques SIG).
  - Se servir aisément de la notion d'échelle.
  - Réaliser la collecte raisonnée de données de terrain en utilisant les outils de l'enquête (élaboration et dépouillement de schémas d'entretiens approfondis et de questionnaires).
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Prendre du recul face à une situation

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

N : Administration des entreprises

O : Administration publique

R : Arts, spectacle

S : Autres activités de service (associations)

J : Info-com

- Agent de l'administration publique (concours)
- Assistant chef de projet dans les secteurs de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, du tourisme
- Agent de développement territorial

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**K1802** : Développement local

**M1808** : Information géographique

**G1102** : Promotion du tourisme local

**A1303** : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

**A1204** : Protection du patrimoine naturel

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24433 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24433 - Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire et analyser les modes d'occupation des territoires par les sociétés relevant des grandes aires géoculturelles pour comprendre une problématique géographique.</li> <li>• Identifier, sur les plans spatial, social, économique et culturel, les grands enjeux environnementaux.</li> <li>• Caractériser l'organisation, le fonctionnement et l'interaction de l'environnement et des sociétés à différentes échelles.</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24433 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en oeuvre les éléments relatifs à la conception, la planification et la programmation liés à une action d'aménagement.</li> <li>• Mobiliser les modèles théoriques et méthodologiques propres à la discipline, mobiliser des connaissances statistiques, bibliographiques et cartographiques.</li> <li>• Se servir aisément de la notion d'échelle.</li> <li>• Réaliser la collecte raisonnée de données de terrain en utilisant les outils de l'enquête (élaboration et dépouillement de schémas d'entretiens approfondis et de questionnaires).</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24433 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24433 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24433 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>- Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24433 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

##### - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence

- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Avignon Université, arrêté du : 24/09/2018
- Institut National Universitaire Champollion, arrêté du : 23/05/2016
- Sorbonne Université, arrêté du : 03/11/2014
- Université Bordeaux-Montaigne, arrêté du : 27/05/2016
- Université Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 16/04/2017
- Université de Bretagne-Occidentale - Brest, arrêté du : 27/07/2017
- Université de Caen-Normandie, arrêté du : 07/02/2017
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de la Nouvelle-Calédonie, arrêté du : 06/02/2017
- Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2017
- Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 02/06/2016
- Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du : 16/11/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
- Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018

Université de Polynésie Française, arrêté du : 09/06/2017  
Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018  
Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017  
Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018  
Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018  
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016  
Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2017  
Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018  
Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017  
Université du Littoral-Côte-d'Opale, arrêté du : 19/06/2015  
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016  
Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016  
Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016  
Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016  
Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016  
Université Nice Sophia Antipolis, arrêté du : 28/05/2018  
Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 19/09/2017  
Université Paris 13, arrêté du : 19/02/2015  
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017  
Université Paris Diderot - Paris 7, arrêté du : 11/09/2014  
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015  
Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015  
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017  
Université Paul-Valéry-Montpellier, arrêté du : 30/03/2018  
Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017  
Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, arrêté du : 24/06/2016  
Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017

#### **Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015  
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

#### **Références autres :**

##### **Pour plus d'informations**

#### **Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

#### **Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix-Marseille Université](#)

[Avignon Université](#)

[Institut National Universitaire Champollion](#)

[Sorbonne Université](#)

[Université Bordeaux-Montaigne](#)

[Université Clermont Auvergne](#)

[Université d'Angers](#)

[Université d'Artois](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Bretagne-Occidentale - Brest](#)

[Université de Caen-Normandie](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de la Nouvelle-Calédonie](#)

[Université de la Réunion](#)

[Université de La Rochelle](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Limoges](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Perpignan Via Domitia](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Polynésie Française](#)

[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)

[Université de Rouen](#)  
[Université de Strasbourg](#)  
[Université de Tours](#)  
[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)  
[Université des Antilles](#)  
[Université d'Orléans](#)  
[Université du Havre](#)  
[Université du Littoral-Côte-d'Opale](#)  
[Université du Maine - Le Mans](#)  
[Université Grenoble Alpes](#)  
[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)  
[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)  
[Université Jean-Jaurès - Toulouse 2](#)  
[Université Lumière - Lyon 2](#)  
[Université Nice Sophia Antipolis](#)  
[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)  
[Université Paris 13](#)  
[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)  
[Université Paris Diderot - Paris 7](#)  
[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)  
[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)  
[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)  
[Université Paul-Valéry-Montpellier](#)  
[Université Rennes 2](#)  
[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

**Lieu(x) de certification :**

[Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.](#)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

[Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.](#)

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Domaine : Sciences Humaines et Sociales Mention : Géographie et aménagement](#)